

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA BAUME 74430

Séance du 10 septembre 2020

Date : 10/09/2020

Numéro : 2020/09/01

L'an deux mille vingt
et le 10 septembre 2020
à 20 heures 15

le Conseil Municipal de la Commune de LA BAUME, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : MENOUD Jean-François

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Date de convocation du Conseil municipal : 1^{er} septembre 2020

Présents : POLLIEN Frédéric, COFFY Serge, MAUVAIS Joël, GROS Jean-Claude.,
LOISON ISNARD Nicole., BOINNARD André., ANDRE Guillaume, VOISIN Lydie,
GRANDJEAN DURAND Gaëlle, PASCUAL Bruno

Objet : PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire propose de remettre à jour la délibération du 16 février 2018 ayant pour objet « Participation pour raccordement à l'assainissement collectif », d'y apporter des informations complémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

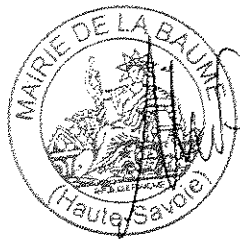
DECIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 11 septembre 2020 :

- Construction nouvelle 2 700 € par logement
- Construction existante justifiant d'un ancien système d'assainissement
(fosse septique) contrôlé avant tout travaux par la mairie 700 € par logement
- Création de logement dans une construction existante raccordée 1 500 € par logement

- Construction d'une chambre d'hôte complémentaire au logement 160 € par chambre
- Construction d'un logement indépendant de moins de moins de 20 m2 500 € par logement

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Jean-François MENOUD



ÉLÉMENT DE RÉFÉRENCE BUDGÉTAIRE EXÉCUTIF
Trimestre de l'exercice n° 21/09/12.....
Année de l'exercice n° 21/09/12.....
DOCUMENT C

